



Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 Paris

Paris, le 24 Octobre 2012

Monsieur le Premier Ministre,

Le retour à l'insularité du Mont-Saint-Michel est un projet d'une importance exceptionnelle qui mobilise de nombreux acteurs et le concours de moyens financiers considérables.

Un chantier de cette importance soulève inmanquablement des problèmes délicats.

Parmi eux figure la création d'une gigantesque plateforme en béton qui, d'après les projets actuels, s'élèverait à la cote 7,30 mètres. Cet ouvrage de par sa hauteur, sa largeur et sa superficie serait tout à fait inesthétique.

Les commissions nationales chargées des monuments historiques et des sites, les architectes en charge des abords, se sont clairement prononcés pour l'abaissement de cet ouvrage à la cote 6,80 mètres.

L'argument principal avancé par les défenseurs de la cote 7,30 repose sur la capacité de l'engin de sécurité susceptible d'aborder le Mont. Face à cette exigence des solutions alternatives existent qui seraient compatibles avec la cote 6,80 mètres.

Le Mont Saint-Michel, dont la valeur exceptionnelle et universelle a été reconnue par l'UNESCO, nécessite le respect scrupuleux de son environnement.

Nous comptons sur vous pour procéder à un réexamen de ce dossier afin d'éviter une atteinte irréparable à un patrimoine mondial de l'humanité.

Veuillez agréer, Monsieur le premier Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Christian Pattyn

Président
Ligue Urbaine et Rurale

Alain de La Bretesche

Président délégué
Fédération Patrimoine-Environnement

LUR – Ligue Urbaine et Rurale
Patrimoine-Environnement - Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux
Reconnues d'utilité publique et agréées pour la sauvegarde de l'environnement

20 rue du Borrégo 75020 PARIS
☎ 01 42 67 84 00 / 01 42 67 06 06 - 📠 01 42 67 53 46 - contact@associations-patrimoine.org
www.associations-patrimoine.org